

2026 -08

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 30 Janvier 2026, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 20 Janvier 2025****Président de séance : M. André BRIVADIS, maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **09**
- votants : **12**
- absents : **0**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard Adjoint, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, M. PHILBEE Paul, M. PHILIPON Pierre.

Procuration (s) : Mme SCIORTINO Pascale donne procuration à M. SPECCEL Gérard

Mr WENGER Stéphane donne procuration à M. BRIVADIS André

Mr FAIVRE Thierry donne procuration à M. PHILIPON Pierre

Absent :

Secrétaire de séance : M. LAVERROUX Yannick

2026 – 08 Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal pour la chaufferie bois du Réseau de chaleur de La Chaise-Dieu retirant D_70 2025

Monsieur le maire indique que le choix de l'emplacement de l'unité de production de la chaleur (chaufferie bois) s'est fait après consultation de la commune et de l'ABF pour tenir compte et se situer en dehors des contraintes du périmètre du site inscrit de La Chaise Dieu. Il s'agit de la parcelle n°234 (section AI), propriété qui appartient au domaine privé communal, dont son utilisation doit faire l'objet d'une autorisation de mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation temporaire, délivrée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques afin de permettre l'implantation de l'équipement de production de chaleur bois.

La présente convention est conclue jusqu'au 21 octobre 2045 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention modifiée et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'occupation temporaire pour la chaufferie bois du Réseau de chaleur de La Chaise-Dieu,

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12